

Canadiens, où qu'ils vivent dans ce grand pays. Voilà le vrai problème. C'est ce genre de mandat qu'il faudrait donner à cette commission.

[Français]

Quel niveau de gouvernement peut mieux répondre aux besoins de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, que ce soit dans une province, dans une autre, dans un des deux territoires? Quel niveau peut vraiment répondre aux besoins de nos citoyens et citoyennes? Pour nous, c'est le plus grand défi que nous vivons en ce moment. Nous vivons, en ce moment, de grandes difficultés à travers le pays.

[Traduction]

Permettez-moi de proposer, en résumé, ce qui suit: le Parti libéral est disposé à appuyer la motion ministérielle visant à créer un comité spécial mixte du Sénat et des Communes pour consulter les Canadiens et se pencher sur le processus de modification de la Constitution du Canada pour ensuite faire rapport. Nous accordons notre appui de principe, non pas sans quelques inquiétudes et appréhensions face à cette motion. Nous appuyons cette résolution parce que nous voulons aider, sans partisanerie, le premier ministre à se tirer d'embarras, du pétrin dans lequel il s'est placé, parce que nous voulons vraiment travailler en collaboration pour aider le Canada et les Canadiens.

• (1210)

Nous sommes disposés, au Parti libéral, à laisser de côté la partisanerie, afin de travailler pour l'avenir du pays. Nous le sommes vraiment, et j'espère que des membres d'autres formations politiques sont prêts à en faire autant.

L'une des lacunes que présente le mandat du comité envisagé, comme je l'ai mentionné. . .

[Français]

. . . un mandat beaucoup trop étroit. La formule d'amendement, je suis d'avis qu'il faut l'étudier et je crois que cela active un certain nombre d'autres questions, mais d'un autre côté, le partage des pouvoirs est vraiment la question clé.

Pourquoi appuyons-nous la création, par le gouvernement, de ce comité? C'est très simple. C'est dans un esprit de coopération, d'ouverture d'esprit et pour permettre au premier ministre de sortir des difficultés constitutionnelles, qu'il a créées lui-même et qu'il a imposées au Canada, aux Canadiens et Canadiennes à travers le pays. C'est pour le Canada, pour les Canadiens et Cana-

diennes que nous allons travailler ensemble. C'est uniquement pour cela.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'à la fin, si les Canadiens et Canadiennes ne se sentent pas partie intégrante de ce grand pays, qu'il s'agisse des autochtones, des francophones, des anglophones, des néo-Canadiens, des néo-Canadiennes, s'ils ne sentent pas qu'ils appartiennent, qu'ils peuvent participer pleinement au processus décisionnel de ce pays, dans la vie économique, sociale, culturelle et linguistique du Canada, si chaque région ne se sent pas pleinement impliquée, le succès que nous cherchons tous s'échappera. Nous ne l'aurons pas.

[Traduction]

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je suis contente que nous débattions cette motion aujourd'hui. Je sais que le gouvernement aurait voulu éviter ce débat et que le Parti libéral ne demandait pas mieux que de l'éviter aussi. Or, ce projet de comité met en cause la Constitution du Canada. Il faut que le Parlement intervienne. Il faut que les Canadiens prennent part au processus et qu'ils soient constamment informés. C'est parce que mon parti défend ces principes que nous avons exigé ce débat aujourd'hui.

**Des voix: Bravo!**

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, nous nous opposons à la motion du gouvernement pour plusieurs raisons. Je tiens à préciser tout de suite que si nous nous opposons à cette motion, cela ne veut pas dire que nous nous opposons au renouveau constitutionnel. Bien au contraire. Nous nous opposons à la motion parce qu'elle ne propose pas d'initiatives sérieuses en matière constitutionnelle et que c'est ce que nous voulons. Le comité que l'on se propose de former offre une réponse unidimensionnelle à une crise nationale profonde. Il est une réponse partielle à un problème vaste et complexe. La grande question est de savoir quel Canada nous voulons créer et comment nous voulons nous y prendre.

Le comité sera chargé d'étudier les moyens à prendre pour atteindre un but, mais non de définir ce que nous voulons nous fixer comme but. Nous devrions commencer par établir certains des principes fondamentaux qui orientent une nation vers l'idéal qu'elle s'est fixée.

**Des voix: Bravo!**

**Mme McLaughlin:** Mon idéal national et celui de mon parti reposent sur les principes de l'engagement envers la justice sociale et de la conscience de l'obligation que nous avons de prendre soin les uns des autres.